

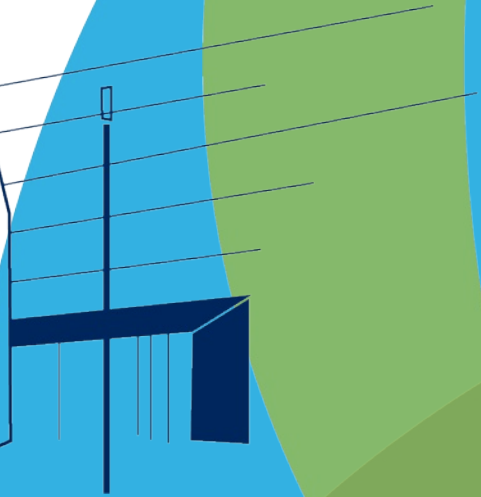
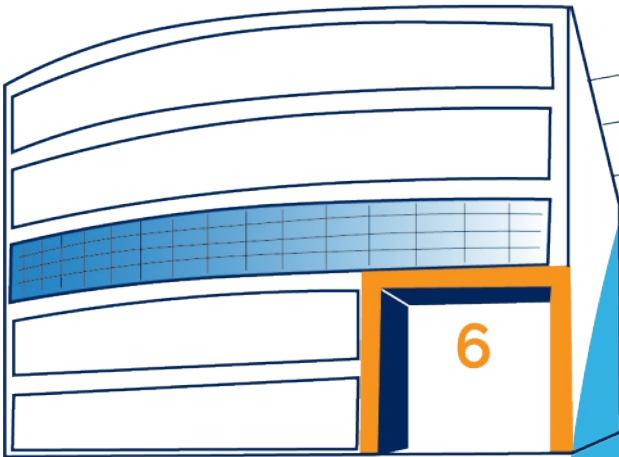


**HCCH**

Connecter Protéger Coopérer Depuis 1893  
Connecting Protecting Cooperating Since 1893

# PLAN STRATÉGIQUE

## 2023 – 2028







J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter le Plan stratégique de la HCCH 2023-2028. Son élaboration a permis d'évaluer en temps utile les accomplissements de la HCCH. La HCCH, qui fête cette année ses 130 ans d'existence, est la principale organisation internationale qui élabore des solutions globales en matière de droit international privé. Elle a récemment franchi le cap des 1 000 formalités conventionnelles dans le cadre de ses Conventions et Protocoles.

Ce Plan stratégique tient compte du monde de plus en plus complexe et diversifié dans lequel nous vivons, ainsi que des défis qui en découlent et pour lesquels la HCCH jouera un rôle central, les interactions et les transactions transfrontières devenant la norme.

Les principes directeurs et les objectifs stratégiques du Plan constituent à la fois une évolution et une rationalisation du plan triennal précédent. Tout en rappelant les engagements à l'égard des idéaux et des objectifs fondamentaux de la HCCH, la flexibilité du présent Plan stratégique et l'attention qu'il porte à des questions telles que la diversité de la représentation et la participation inclusive garantissent que la HCCH est préparée pour un avenir prometteur.

L'élaboration de ce Plan est le fruit du dévouement du Groupe de travail sur le Plan stratégique, présidé par S.E. Adia Sakiqi, ambassadrice d'Albanie auprès des Pays-Bas. Je la remercie, ainsi que tous les membres du Groupe de travail, pour leurs réflexions poussées sur la mission de la HCCH et pour leurs conseils visant à garantir que la HCCH puisse répondre efficacement aux besoins des Membres dans les années à venir.

Aux côtés de mes collègues du Bureau Permanent et des Bureaux régionaux, et en coopération avec tous les Membres et parties prenantes, en ma qualité de Secrétaire général, j'affirme mon engagement à réaliser les objectifs énoncés dans le Plan stratégique de la HCCH 2023-2028.

Dr. Christophe Bernasconi,  
Secrétaire général

Depuis 1893, la HCCH œuvre à l'élaboration d'instruments multilatéraux visant à offrir une plus grande sécurité et une meilleure prévisibilité juridiques, à établir des mécanismes de coopération internationale et à promouvoir un règlement effectif des différends, dans le contexte des relations et activités transfrontières. Aujourd'hui, la HCCH compte plus de 90 Membres et plus de 150 États liés à ses travaux, en qualité de Membres de l'Organisation ou de Parties à au moins l'une de ses Conventions et l'un de ses Protocoles. À mesure que l'Organisation continue de croître et de se diversifier, la vision qui est la sienne reste immuable.

## Vision

La HCCH œuvre pour un monde dans lequel l'unification des règles de droit international privé permet aux particuliers, aux familles et aux entreprises d'interagir au travers de différents systèmes juridiques.

# Mandat & Mission

L'article premier du Statut de la HCCH établit le mandat de l'Organisation, à savoir œuvrer « à l'unification progressive des règles de droit international privé ». Afin de concrétiser sa vision et satisfaire à ce mandat, la HCCH se donne pour mission d'élaborer des cadres normatifs multilatéraux efficaces (qui, dans le contexte de la HCCH, comprennent les Conventions ou autres instruments) et de mener des travaux non normatifs (qui, dans le contexte de la HCCH, comprennent l'examen et la promotion du fonctionnement pratique des Conventions et instruments existants de la HCCH ainsi que la production d'outils, notamment de guides, de manuels ou d'autres documents).

En vue de mener à bien sa mission, l'Organisation entreprend toute une série de travaux, dont l'avancement est visible au travers des différentes étapes au cours desquelles les sujets ou les projets sont examinés par la HCCH. Ces travaux sont menés par les Membres de l'Organisation, ainsi que par son Secrétariat, le Bureau Permanent. Ils consistent notamment :

- à suivre les développements relatifs aux questions transfrontières civiles ou commerciales et à identifier les besoins pratiques des Membres qui pourraient bénéficier de solutions normatives multilatérales ;
- à évaluer de manière critique l'opportunité et la possibilité d'élaborer des solutions normatives potentielles pour répondre aux besoins des Membres ;
- à procéder à la négociation, à la rédaction et à l'adoption d'un instrument normatif lorsque l'évaluation montre qu'il est opportun et possible d'élaborer des solutions normatives ; ou à procéder à l'élaboration d'un outil non normatif dans les cas où des solutions normatives ne seraient ni opportunes ni possibles à élaborer ;
- à promouvoir le nouvel instrument ou l'outil non normatif une fois qu'il a été adopté ;
- à soutenir et promouvoir la mise en œuvre et le bon fonctionnement de l'instrument normatif ou de l'outil non normatif dans la pratique ;
- à examiner le fonctionnement pratique de l'instrument normatif ou de l'outil non normatif, y compris les documents de référence qui lui sont associés, afin de s'assurer qu'il reste efficace et pertinent.

Afin de maintenir une efficacité réelle de l'action de la HCCH au niveau mondial, les principes d'universalité et d'inclusivité sont fondamentaux. Ces principes sont déterminants pour garantir le caractère international des travaux de l'Organisation et aider les particuliers, les familles et les entreprises dans leurs relations et activités transfrontières.





## Principes directeurs

Les principes suivants doivent continuer à guider tous les domaines d'activité de la HCCH. Ils sont fondamentaux pour la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Organisation.

### 1. Coopération et consensus

La mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'Organisation, tels que définis ci-après, est une responsabilité conjointe des Membres et du Bureau Permanent. À cet égard, il convient d'encourager la coopération entre les Membres et avec le Bureau Permanent.

L'Organisation doit demeurer apolitique et se concentrer sur son Programme de travail. Dans la mesure du possible, les travaux de l'Organisation doivent répondre aux besoins de l'ensemble des Membres.

Les Membres doivent maintenir leur engagement en faveur d'une prise de décision efficace, fondée sur le consensus, et d'un bon fonctionnement de l'Organisation. Ils reconnaissent que la recherche d'un consensus peut impliquer des solutions qui concilient les différentes priorités des Membres et des régions. Dans l'esprit de la coopération internationale, les Membres sont encouragés à adopter une perspective à long terme en considérant la nature évolutive du Programme de travail de la HCCH, notamment en hiérarchisant les projets le cas échéant, afin que les Membres dans leur ensemble bénéficient au maximum des travaux de l'Organisation.

## 2. Transparence et responsabilité

La HCCH reste fermement attachée aux principes de bonne gouvernance, notamment en matière de transparence et de responsabilité, dans tous ses domaines d'activité.

L'information doit être disponible et accessible en temps utile, permettant aux organes directeurs de la HCCH de s'engager dans des discussions ouvertes et de prendre des décisions éclairées sur le Programme de travail et les priorités connexes de l'Organisation, ainsi que sur leurs implications budgétaires.

Afin de garantir la responsabilité financière, les priorités établies par les organes directeurs doivent être réalistes et l'Organisation doit chercher à faire l'utilisation la plus efficace possible des ressources existantes. Il pourrait s'avérer nécessaire d'adapter les structures et les processus, d'envisager des outils non normatifs tels que des guides et des manuels, et d'utiliser des ressources externes, notamment en faisant appel à l'expertise des institutions universitaires et du secteur privé, autant que faire se peut.

Les cadres de gouvernance existants devraient faire l'objet d'un examen continu afin de s'assurer qu'ils restent adaptés à leur objectif poursuivi, en ajustant les cadres existants ou en élaborant de nouveaux cadres si nécessaire. Un dialogue permanent entre les Membres et avec le Bureau Permanent devrait faciliter cet exercice.







## Objectifs stratégiques

Pour accomplir son mandat et sa mission, la HCCH poursuit les objectifs stratégiques suivants :

### **1 Élaborer des Conventions et des instruments multilatéraux qui répondent aux besoins mondiaux en matière de droit international privé.**

Il convient que la HCCH cherche à établir des normes juridiques internationales uniformes de droit international privé par le biais de son travail normatif.

Pour les Membres et le Bureau Permanent, cela comprend le fait :

- de suivre les sujets de droit international privé contemporains et émergents et de jouer un rôle proactif en soumettant des propositions à examiner pour répondre aux besoins des Membres ;
- d'examiner les besoins pratiques des Membres, afin d'évaluer l'utilité, l'opportunité et la possibilité d'élaborer une solution normative ;
- de tenir compte des caractéristiques distinctes des différents systèmes juridiques afin de faciliter l'élaboration de solutions par consensus.

Lorsqu'il n'est pas possible ou souhaitable de répondre à ces besoins par le biais de travaux normatifs, des outils non normatifs peuvent être élaborés.



## 2 Assurer l'efficacité et la pertinence continues des Conventions et instruments de la HCCH.

Il convient que la HCCH s'efforce de veiller à ce que les Conventions et instruments de la HCCH soient largement adoptés, mis en œuvre de manière efficace et continuent de répondre aux besoins des Membres de la manière la plus efficace possible.

Pour les Membres et le Bureau Permanent, cela comprend le fait :

- de promouvoir les avantages des Conventions et instruments fondamentaux de la HCCH par le biais d'activités de sensibilisation ciblées, le cas échéant, en coopération avec les organisations et les parties prenantes concernées ;
- de soutenir la mise en œuvre et le bon fonctionnement des Conventions et instruments de la HCCH par le biais de publications, de conseils pratiques et de la prestation d'autres services et assistance techniques post-conventionnels ;
- de faciliter l'échange d'expériences, de bonnes pratiques et le dialogue entre les autorités compétentes, par exemple lors des réunions des Commissions spéciales sur le fonctionnement pratique des Conventions et instruments de la HCCH ;
- d'encourager l'utilisation de la technologie, le cas échéant, pour faciliter le fonctionnement sûr et efficace des Conventions et instruments de la HCCH ;
- de suivre les évolutions législatives, judiciaires, politiques et technologiques et, dans la mesure du possible, de collecter régulièrement des données pertinentes, afin de permettre une prise de décision éclairée lors de l'examen du fonctionnement pratique des Conventions et instruments de la HCCH.



### **3 Faciliter une représentation diverse et une participation inclusive, reflétant le caractère mondial de l'Organisation et de ses Membres.**

Afin de donner un effet tangible aux principes d'universalité, il convient que la HCCH continue de promouvoir l'inclusivité, en particulier en Afrique et dans d'autres régions sous-représentées, et qu'elle encourage les contributions significatives de ses Membres, ainsi que des acteurs pertinents impliqués dans ses travaux, aux niveaux national, régional et international.

Pour les Membres et le Bureau Permanent, cela comprend le fait :

- d'engager régulièrement le dialogue avec les Organes nationaux et de liaison, les Autorités centrales et compétentes, les missions diplomatiques, les organes consultatifs et d'autres acteurs pertinents en vue de promouvoir les travaux de la HCCH au niveau mondial ;
- de nouer des contacts avec les régions et les Membres intéressés qui pourraient bénéficier de services et d'une assistance post-conventionnels et de répondre à leurs besoins ;
- de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des Bureaux régionaux existants pour accroître la sensibilisation et l'accessibilité aux avantages des travaux de la HCCH, et développer davantage les contacts et les initiatives régionales ;
- de promouvoir activement la représentation géographique, en particulier des régions et des Membres sous-représentés, dans le cadre des postes officiels, des réunions de la HCCH et du recrutement du personnel du Bureau Permanent ;
- d'encourager la diversité, l'équité et l'inclusion, et promouvoir activement la représentation des genres, dans le cadre des postes officiels, des réunions de la HCCH et du recrutement du personnel du Bureau Permanent ;
- de mettre en œuvre la décision d'adopter l'espagnol, en plus de l'anglais et du français, à titre de langue officielle supplémentaire, sans exclure la possibilité de discuter de l'adoption future d'autres langues si nécessaire, en vue de faciliter l'engagement actif de l'ensemble des Membres ;
- de renforcer la coopération avec les parties prenantes externes concernées, telles que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, les institutions universitaires et le secteur privé, afin de faire progresser le Programme de travail général et de soutenir des projets spécifiques de recherche ou de traduction autant que faire se peut ;
- d'utiliser les moyens technologiques pour maximiser la participation aux réunions et aux activités de sensibilisation autant que faire se peut.



## Progrès & Rapports

Les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique seront évalués par les organes directeurs de l'Organisation et les priorités seront déterminées en conséquence.

Le Bureau Permanent fera rapport chaque année au Conseil sur les affaires générales et la politique des travaux menés dans le cadre des objectifs stratégiques de l'Organisation. Les Membres seront invités à compléter le rapport du Bureau Permanent par des informations supplémentaires relatives aux travaux menés dans leurs États ou régions respectifs.

Le Conseil sur les affaires générales et la politique déterminera le processus de révision du Plan stratégique au plus tard lors de sa réunion de 2027.

**Conférence de La Haye de droit international privé - HCCH**  
**Bureau Permanent**

Churchillplein 6b  
2517 JW La Haye  
Pays-Bas

Tél. : +31 70 363 3303  
Fax : +31 70 360 4867  
secretariat@hcch.net  
www.hcch.net



hcch.net



linkedin.com/company/hcchpb/



@HCCHPB



@HCCH\_TheHague



HCCH



**HCCH**

Connecter Protéger Coopérer Depuis 1893  
Connecting Protecting Cooperating Since 1893